



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 2 mai 2014, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.

13 personnes excusées :

Mmes et MM. Géraldine Binggeli, Pascal Calderari, David Cananiello, Jean Cavalli, Mike Germain, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Mehdi Sébastien Lagger, Stéphane Masson, Michel Miéville, Alberto Perez, Michele Perlini, Laurent Renaud, Salvatore Vero.

Arrive plus tard : M. Michele Mossi.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2014
3. Election à la Commission permanente ORPC
4. Election du Secrétaire suppléant
5. Préavis no° 2014/05 – Immeuble route du Bois 2-4. Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest lausannois. Demande d'un crédit de construction.
6. Postulat de M. Pierre Zwahlen – Dynamisons la communication et améliorons l'image de notre ville.
7. Motion de M. Jean-Paul Dudt – Pour compléter l'art. 4 du Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) dans le but de réduire la quantité de déchets produits et de valoriser tous les déchets valorisables.

8. Postulat de M. Frédéric Hubleur – Pour une politique du logement plus active.
9. Postulat de M. Nicolas Morel – Demande de révision du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions.
10. Divers
11. Communications municipales

Avant de débiter cette séance, M. le Président prie tous les membres présents de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de **M. Can Korkmaz**, Conseiller communal, membre du Groupe Forum, décédé le 25 mars écoulé.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Christian Maeder, Municipal**. Son hommage est reporté ci-dessous en son entier :

« Ce mardi 25 mars, Can Korkmaz nous quittait à l'âge de trente ans. Son bref parcours de vie aura été marqué par sa volonté toujours forte de combattre la maladie qui le condamnait à vivre différemment de tout un chacun. Ses différents engagements au sein de notre communauté et la visibilité qu'il donnait à ces derniers par son implication sont exemplaires.

Son élection au Conseil communal en 2011 a été pour lui une source de fierté et de reconnaissance. Les limites imposées par son handicap ne l'ont pas empêché d'être apte à juger de la valeur des objets pour lesquels un Conseiller communal est appelé à se prononcer.

Can était très populaire, sa disparition a ému nombre de concitoyens qui le fréquentaient en le croisant lors des manifestations, au Centre commercial, ou au sein de l'Association Destiny, dans laquelle il était très impliqué et apprécié.

Malgré son apparente force de vivre, Can nous impressionnait par la maîtrise de sa souffrance intérieure. Aujourd'hui libéré de cette dernière, nous ne pouvons que lui souhaiter un doux repos.

Au nom du Conseil communal et de la Municipalité, salut Can ! »

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le mardi 25 mars, j'ai représenté notre Conseil à l'assemblée générale de l'association du Dé Blanc. J'ai pu voir tout le travail effectué par les bénévoles et les remercier pour ce qu'ils accomplissent durant l'année afin de permettre à tous d'avoir accès à une grande diversité de jeux.

Le vendredi 28 mars, j'étais présent à la soirée annuelle de l'Echo des campagnes. Les nombreuses présences ont démontré le succès de cette manifestation. J'ai pu féliciter les membres pour leur prestation et souhaiter que cette association puisse continuer à vivre encore de longues années.

Le mercredi 9 avril a eu lieu une séance de transition des secrétaires en présence du Bureau ainsi que de M. Mehdi Lagger et notre nouvelle Secrétaire Mme Junod Napoletano. Je remercie

encore une fois M. Lager pour le temps consacré à la transmission des informations en relation à ce poste.

Le jeudi 10 avril, j'ai représenté notre Conseil lors du repas de soutien du FC Ecublens. Le beau temps et la belle organisation du repas ont permis de passer un très agréable moment. »

Arrivée de **M. Michele Mossi** à 20h12, l'effectif passe à 60 membres.

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

Suite au décès de M. Can Korkmaz, M. Carlo Turtora, premier sur la liste des viennent-ensuite du Groupe Forum, a accepté de rejoindre les rangs du Conseil. En raison d'un empêchement professionnel, son assermentation aura lieu lors de notre prochain Conseil, soit le vendredi 23 mai 2014.

Aussi, **M. le Président** propose de supprimer le pt 3 de l'ordre du jour. Par conséquent, le point 3 devient *Election permanente à la Commission ORPC*, le point 4, *Election du Secrétaire suppléant* et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2014**

M. le Président ouvre la discussion ; elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **le procès-verbal est accepté à l'unanimité**, avec une abstention.

POINT 3 **Nomination d'un membre à la Commission permanente de l'ORPC**

M. le Président rappelle que, suite au décès de M. Can Korkmaz, un poste est à repourvoir auprès de la Commission permanente de l'ORPC (Organe régional de la protection civile).

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe FORUM, propose la candidature de M. Jacky Leimgruber.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il nous invite à élire **M. Jacky Leimgruber** par acclamation.

POINT 4 **Election du Secrétaire suppléant**

M. le Président rappelle que, conformément à la séance du Conseil du 21 mars écoulé, le poste de Secrétaire suppléant est à repourvoir. A cet égard, il donne lecture de la lettre de démission reçue de M. Mehdi Lager datée du 9 avril 2014 (annexe 1), puis demande à l'Assemblée s'il y a des candidats ou candidates au poste de Secrétaire suppléant.

M. Hans-Peter Guilbert informe le Conseil avoir eu récemment un échange avec un ancien Municipal, M. Charly Rothen, membre sympathisant du Groupe Forum, qui a manifesté son intérêt à assumer cette tâche.

Aucune autre proposition n'étant reçue, **M. le Président** procède au vote à main levée. Cette candidature est acceptée à l'unanimité, avec trois abstentions.

M. Charly Rothen, avec félicitations du **Président**, est ainsi élu Secrétaire suppléant, fonction qu'il assumera dès le prochain Conseil au cours duquel il sera assermenté.

POINT 5 **Préavis no° 2014/05 – Immeuble route du Bois 2-4. Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest lausannois. Demande d'un crédit de construction**

M. le Président passe la parole à M. José Birbaum pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances est ensuite donnée par M. Pierre Zwahlen. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier, concernant les données chiffrées en page 4/6 dudit préavis, section « Travaux d'aménagements extérieurs » formule une demande à l'attention de la Municipalité. Dans le cas présent, sur un total hors taxes de CHF 82'000.00, avec déduction de la TVA de CHF 7'000.00, nous parvenons à CHF 75'000.00 avant TVA ; cette dernière calculée à 8% serait de CHF 6'000.00. C'est donc ce montant qui devrait être pris en considération et non pas CHF 7'000.00. A cet égard, M. Cartier souhaite que les chiffres y relatifs ne soient pas toujours arrondis aux milliers supérieurs. Il souligne que cette manière de calculer générant des différences est également constatée au sein de la Commission de gestion lors du contrôle des préavis ayant été présentés au Conseil. En effet, les comparaisons sont effectuées sur les boucléments des préavis en regard aux montants alloués à ces derniers. Donc, plus les sommes sont arrondies à la hausse, plus les écarts sont grands et donnent une fausse impression en cas de moins-value.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 2014/05.

Au vote, **le préavis n° 2014/05 est accepté** à une large majorité, avec trois avis contraires.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/05;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet du nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest Lausannois ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 240'000.00** (deux cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.18 « Immeuble route du Bois 2-4 - Aménagement 2014 du poste de ville de PolOuest ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 6 **Postulat de M. Pierre Zwahlen** – Dynamisons la communication et améliorons l'image de notre ville

M. le Président passe la parole à M. Vincent Maeder pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. (Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe. Il est également consultable en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Alain Maillard précise qu'en sa qualité de journaliste, il est tout naturellement sensible et intéressé par tout ce qui a trait au domaine de la communication. En accord avec son groupe, les Verts, il a effectué une recherche sur ce qui se pratique dans d'autres communes et souhaite dès lors apporter une réflexion sur deux points.

Le premier concerne le poste de *chargé de communication* tel qu'évoqué dans le rapport de la commission ad hoc. La plupart des communes vaudoises n'emploie pas de collaborateur à ce poste. Ce constat ne signifie aucunement que ces dernières ne communiquent pas, cette tâche étant assumée généralement par le Greffe municipal, comme pour notre Commune. Certaines exceptions lui sont apparues comme étant toutefois intéressantes, notamment les deux suivantes :

La commune de Montreux, ville de 22'000 habitants, qui employait initialement un collaborateur à 50%, a progressivement augmenté ce taux d'occupation, évoluant désormais avec 1.5 unité de travail. Preuve en est qu'à partir du moment où l'on s'intéresse au domaine de la communication, on y trouve des vertus.

La commune de Gland, comparable à Ecublens avec ses 12'000 habitants, a créé un poste de délégué à la communication début 2011. Il cite brièvement la raison d'être de ce poste, telle que relevée sur la page officielle du site internet www.gland.ch :

- *renforcer la confiance des citoyens envers la commune, par une communication complète et transparente ;*
- *améliorer le niveau de connaissances du personnel de l'administration sur les enjeux et les projets majeurs de la Ville et parallèlement de renforcer les liens à l'interne ;*
- *faciliter l'activité des autorités et assurer le bon fonctionnement de la démocratie ;*
- *augmenter globalement la crédibilité de l'action publique ;*
- *faire du site www.gland.ch le véritable vaisseau-amiral de la communication communale.*

Cela démontre que l'on pourrait envisager de prévoir un poste à temps partiel.

Le second point concerne *les moyens de communication* qui n'est mentionné ni dans le postulat, ni dans le rapport de la commission ad hoc : les réseaux sociaux. Ses recherches lui ont permis de constater que Chavannes-près-Renens a un compte Facebook qui, même s'il n'est pas très actif, existe, de même que le Service de la culture d'Ecublens. A cet égard, il s'interroge : pourquoi pas la Commune elle-même ? Ceci ne correspond pas un investissement très lourd – ledit Service pourrait en témoigner – représente une excellente solution pour communiquer rapidement avec les personnes actives, pour ce qui nous concerne, avec les gens domiciliés à Ecublens au bénéfice d'un compte Facebook. Ce moyen permet en outre d'annoncer des événements ou encore de publier des informatiques pratiques, tout en stimulant

les échanges avec les habitants. Selon M. Maillard, cette option qui devrait être envisagée répond bien aux vœux exprimés dans le postulat de M. Pierre Zwahlen.

La parole n'est plus demandée elle est close.

M. le Président prie celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat tel que présenté et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

C'est avec 32 oui, 18 non et 4 abstentions que le **postulat de M. Pierre Zwahlen est renvoyé à la Municipalité.**

POINT 7 **Motion de M. Jean-Paul Dudt – Pour compléter l'art. 4 du Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) dans le but de réduire la quantité de déchets produits et de valoriser tous les déchets valorisables**

M. le Président passe la parole à M. Claude Masson pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. (Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe. Il est également consultable en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président précise que l'Assemblée est dans un premier temps appelée à voter sur l'amendement proposé dans la motion de M. Jean-Paul Dudt à l'*article 4 – Tâches de la Commune*, chiffre 4, amendement proposé en ces termes (mentions en gras) avant de passer à celui concernant l'intégralité de cette motion :

« 4. Elle organise la collecte séparée **des de tous les déchets valorisables, et qui ne sont pas récupérés par les vendeurs, pet ou appareils électriques. La liste est constamment réactualisée en fonction des derniers développements technologiques.** »

M. le Président demande en premier lieu si cinq personnes soutiennent cet amendement. Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Puis, il procède au vote permettant de déterminer l'acceptation ou le refus de celui-ci.

Le résultat révèle 21 oui, 33 non et 3 abstentions. Cet **amendement** est par conséquent **refusé**.

La discussion est ensuite ouverte sur l'entier de la motion.

M. Nicolas Morel souhaite tout d'abord relever deux points en référence au rapport rédigé par la commission ad hoc.

Premièrement, le fait de l'absence de M. Alain Maillard suite à un *bug* dans la transmission des indications nécessaires, ce dernier n'ayant pas été prévenu de la tenue de cette séance par le Bureau du Conseil. Tel fut également le cas pour le postulat de M. Pierre Zwahlen. Soulignant que les Verts sont naturellement extrêmement intéressés à la problématique des déchets, le commissionnaire pressenti y aurait participé s'il avait été correctement avisé. Il émet le vœu que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Deuxièmement, il est dit que « *Valorsa SA cherche continuellement à trouver des solutions pour valoriser les déchets. Pour ce qui est des plastiques, la seule valorisation est l'incinération.* » Selon M. Morel, cette assertion est pour le moins inexacte et en contradiction avec le 4^{ème} paragraphe de la page 3 précisant que « *Le message de M. Maeder et de Mme Costa est le suivant : Recyclez ce qui est facile à collecter et termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers.* » Il indique pouvoir être d'accord avec cette affirmation, mais pas avec la première (*la seule valorisation des plastiques est l'incinération*) – qui lui paraît être une déformation de ce qui a été discuté en commission ad hoc. Par conséquent, il en déduit que sur ce point, le rapport n'est pas vraiment correct.

Revenant sur le fond de cette motion, il précise l'avoir initialement soutenue mais a aujourd'hui une position plus nuancée. Il s'en explique : Recourir à une motion pour l'objet concerné ne lui apparaît pas être la forme idéale, un postulat aurait été plus adéquat dans la mesure où il aurait laissé une certaine liberté. A ce sujet, dans la modification de l'article 4 ci-avant proposée, le Conseil a dû se prononcer sur un amendement alors que le motionnaire demandait plutôt l'examen de certains principes. Il ne lui paraît donc pas très adéquat d'avoir formulé l'ensemble de l'article proposé. Par sa part, il aurait préféré se référer à des principes et laisser le soin à la Municipalité d'élaborer ultérieurement un article complet tenant compte de la globalité de cette problématique.

Toujours sur l'article 4 ici concerné, il pense qu'il y a une difficulté avec le terme « valorisable » qui devrait être mieux défini dans le règlement et dans la proposition émanant de la motion. La valorisation peut correspondre au recyclage, soit mécanique (acception usuelle du terme de recyclage), mais également au recyclage chimique auquel il n'est pas fait recours en son état actuel. Elle peut également correspondre à la valorisation énergétique, soit par combustion dans les usines d'incinération d'ordures ménagères, soit comme dans des installations telles que nécessitées dans les cimenteries qui ont d'importants besoins thermiques, voire par des filières telles que Plastoil, filière intéressante, mais requérant toutefois encore une certaine sécurisation.

Un autre problème dans le texte de la motion : il est d'avis que la Commune ne doit pas forcément tout organiser elle-même, mais devrait pouvoir mandater ou confier certains services relatifs au recyclage à d'autres entités. Il serait intéressant que le recours à des filières de recyclage via les commerces ou les fabricants en utilisant le système des taxes anticipées de recyclage soit généralisé ou étendu. Pour les plastiques, il n'y a actuellement que les bouteilles en PET qui sont recyclées par ce biais, ce qui est très limité. Ce type de filière devrait être évidemment encouragé afin de recycler une plus grande quantité de plastiques.

Il poursuit en se déclarant tout à fait d'accord sur le principe avec cette motion malgré certaines réticences, mais souhaiterait y trouver plus de « souplesse ».

M. Nicolas Morel poursuit : pour les Verts, l'essentiel reste de pouvoir recycler ou revaloriser les déchets plastiques, mais en premier lieu, ne pas en produire. Il met en évidence l'inutilité de certains objets qui devraient être remplacés par des matériaux alternatifs, plus solides et durables, donc moins nuisibles pour l'environnement. Il cite entre autres les appareils ménagers ayant une durée de vie limitée ou les jouets camelotes importés en grandes quantités de Chine peu résistants. Pour M. Morel, la Municipalité pourrait jouer un certain rôle en sensibilisant les consommateurs que nous sommes quant à l'abandon d'un grand nombre d'objets plastiques.

En conclusion, pour sa part, ne sachant quoi voter, il s'abstiendra et laisse le soin aux Conseillers de décider en leur âme et conscience quant à la suite à donner à cette motion.

Mme Christine Meyer-Favey remercie M. Morel pour la leçon sur l'écologie mais souhaite rappeler que le Conseil est présent pour voter sur une motion. Pour ce qui touche aux déchets, les membres du Conseil sont au courant de leur traitement. Concernant la consommation, relevant que pour les appareils ménagers, ceci se désigne par la consommation tout court, son avis est que l'on ne peut pas faire grand-chose pour le moment, le programme de M. Morel n'est peut-être pas dans le Conseil communal. Elle conclut en souhaitant que l'on revienne sur le sujet ici traité, à savoir le vote sur cette motion.

M. Gérald Lagrive rappelle que chaque groupe politique siégeant au Conseil a un membre le représentant au Bureau du Conseil, celui-ci étant sensé informer les membres de son groupe. Qui plus est, chaque conseiller reçoit un ordre du jour. Il souhaiterait dès lors qu'il n'y ait plus de remarques formulées à l'encontre du Bureau du Conseil.

M. Claude Masson, s'adressant à M. Morel, mentionne qu'il a bien précisé lors de la lecture du rapport de la commission ad hoc que M. Maillard était « excusé » et non pas « absent ». En

outre, si Mesdames et Messieurs les Conseillers ne savent pas que voter, il les invite à se référer au rapport de la Commission qui, par trois voix contre et une voix pour, propose au Conseil de refuser le renvoi de cette motion à la Municipalité.

M. Franco Napoletano prend la parole. Le texte de son intervention est cité en son entier ci-après :

« Je dois reconnaître qu'au début de l' "odyssée" de la gestion des déchets, j'étais plutôt frileux. Aujourd'hui, suite à tout le travail réalisé et grâce aux nombreuses interventions du Conseil, notamment sur la rétrocession du montant de la taxe de base forfaitaire, les mesures sociales d'allégement pour les enfants pendant les trois années civiles qui suivent la naissance ou pour les incontinents et autres troubles médicaux, la gestion de nos déchets se révèle être une belle réussite. Nous avons des bennes dans les écopoints tous les derniers samedis du mois (à souligner ici l'amabilité, la gentillesse et la professionnalité des préposés), tout matériel électrique et le pet peuvent être retournés dans les magasins sans aucun problème. Bien sûr, restent les emballages plastiques, tout comme les irréductibles qui aimeraient que tout leur soit porté sur un plateau ou mieux encore, avoir des containers sous leurs fenêtres pour qu'ils n'aient pas d'efforts à faire ...

Mais je suis convaincu que là aussi, la Municipalité trouvera une solution qui ne sera pas renvoyée sine die. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, elle est close.

M. le Président prie celles et ceux qui acceptent la prise en considération de cette motion telle que présentée et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

C'est avec 36 non, 16 oui et 7 abstentions que la **motion de M. Jean-Pierre Dudt est classée.**

POINT 8 Postulat de M. Frédéric Hubleur – Pour une politique du logement plus active

M. le Président passe la parole à Mme Anuta Pichon pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. (Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe. Il est également consultable en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Frédéric Hubleur relève, comme constaté par le Conseil, que la commission ad hoc est unanime quant à la non transmission de ce postulat à la Municipalité, fait par ailleurs quelque peu surprenant – se référant ici à la véhémence et à la régularité avec lesquelles il a abordé ce sujet au sein de cette Assemblée – considérant que le postulant lui-même suit cette voie.

La plupart des outils relevés dans son postulat de même que d'autres évoqués oralement vont en effet être traités d'ici à la fin de cette année au niveau cantonal (quotas des logements d'utilité publique, bonus d'utilisation du sol, droit d'emption et de préemption et autres outils). Des votations devraient être prévues en automne. Reste à observer également si l'ASLOCA retire ou non son initiative.

Même si notre district est le plus touché du canton, la crise du logement dépasse le cadre inter-communal et touche une grande partie de la population. Il serait donc utile de suivre l'évolution au niveau cantonal et de vérifier si des outils plus efficaces seront mis ultérieurement à disposition. Il remercie les représentants de la Municipalité pour les indications reçues et espère être informé régulièrement, avec plus de transparence, conformément aux divers vœux formulés dans le rapport de la commission ad hoc.

En outre, il déclare clairement que la non transmission à la Municipalité – tant pour les membres de la Commission que pour lui-même – ne signifie pas abandon de cette préoccupation. Cette problématique sera suivie de près tel que mentionné dans le rapport. Pour l’instant, il s’agit de considérer les changements qui seront apportés suite aux modifications législatives cantonales. Le problème du logement reste entier et grave. Aussi, il conclut en déclarant que, dans l’intervalle, ceci n’empêche pas la Municipalité d’agir, par exemple, par la voie des droits de superficie sur les terrains communaux, l’aide individuelle au logement, l’augmentation du nombre de logements subventionnés, des informations au Conseil et à la population sur les plans de quartiers en cours et à venir, de même que sur les différents projets de construction. Pour ce qui le concerne, il attend de voir l’impact que les votations et changements législatifs auront sur le fonctionnement de la Commune et se permettra, cas échéant, de revenir avec une nouvelle interpellation, mais – référence faite aux importants changements en vue – réitère qu’il est en l’état inutile de maintenir ce postulat.

La parole n’étant plus demandée, elle est close.

M. le Président prie celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat tel que présenté et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

C’est avec une large majorité et 11 abstentions que le **postulat de M. Frédéric Hubleur est classé.**

POINT 9 Postulat de M. Nicolas Morel – Demande de révision du Règlement communal sur le plan général d’affectation et la police des constructions

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Morel, auteur de ce postulat.

M. Nicolas Morel propose d’emblée de ne pas donner lecture de l’entier de son postulat, fort dense et comportant beaucoup d’éléments techniques. L’Assemblée se ralliant à cette proposition, M. Morel passe directement à sa présentation.

Ce dernier – dans lequel il a évoqué le contexte accompagné de quelques remarques générales en listant de manière non exhaustive une dizaine d’articles qu’il pourrait être intéressant de modifier – demande la révision du Règlement communal sur le plan général d’affectation et la police des constructions (ci-après RPGA). Il s’agit en l’occurrence d’un postulat et non pas d’une motion, car pour M. Morel, il est important que la réflexion soit menée au niveau de la Municipalité. Quant à la suite à y donner, il en demande la transmission à une commission ad hoc afin de permettre une discussion, d’une part, sur son utilité, d’autre part, sur l’état des travaux qui, selon les informations en sa possession, sont effectués actuellement par la Municipalité, tout en suggérant que **M. Didier Lannaz, Municipal**, y participe afin de préciser l’état d’avancement de la nouvelle version du RPGA.

M. Didier Lannaz, Municipal, confirme que la révision de ce règlement établi en 1998 a débuté il y a une année. Les choses ayant évolué depuis lors dans les domaines concernés, il est effectivement difficile désormais d’appliquer certains articles. Il précise qu’au niveau cantonal, il y a impossibilité de modifier l’affectation du sol tant qu’un nouveau plan directeur communal n’a pas été réalisé. Les affectations seront donc effectuées une fois ledit plan établi sur la base d’un plan directeur intercommunal (initialisé en février de cette année) qui ne devrait pas voir le jour avant 2018, voire 2019. Demande a été faite auprès du Canton afin de déterminer s’il était possible dans l’intervalle de procéder à la révision de certains articles du règlement qui en comporte 144.

M. José Birbaum rappelle en premier lieu qu’un postulat n’est pas contraignant. Puis, il prend note des précisions de M. Didier Lannaz. A ce sujet, il met en évidence que s’il y a un projet de règlement aujourd’hui en travail, notre Municipal ne peut donc pas répondre plus avant. Cela étant, ledit projet de règlement sera de toute manière soumis au Conseil. Ainsi, s’il y a des

intentions particulières, il pourra cas échéant être amendé. En conclusion, il ne voit pas l'utilité de renvoyer ce postulat à une commission ad hoc, sa constitution générant, il le rappelle, temps de travail et charges financières.

M. Nicolas Morel déclare que, pour lui, le but d'une commission serait d'associer non seulement la Municipalité, mais également une délégation du Conseil à cette réflexion. Son postulat ne concerne nullement les plans d'affectation ou le plan directeur, mais les articles du RPGA relatifs aux types de construction pouvant être érigés sur notre Commune.

Mme Anne-Thérèse Guyaz, portant sa réflexion non seulement sur le postulat de M. Nicolas Morel, mais également sur d'autres objets discutés en cours de séance, s'étonne de constater que pour la plupart des points amenés ce soir par les conseillers, la Municipalité y travaille depuis un « *certain temps* ». Dès lors, elle s'interroge : ne serait-il pas judicieux de contacter le service concerné avant de déposer une interpellation ? Pour la question qui nous occupe ici, elle est déjà traitée par la Municipalité, le Conseil sera tôt ou tard appelé à se prononcer – vraisemblablement par le biais d'une commission – et ainsi à apporter ses *inputs*. Elle invite également l'Assemblée à ne pas renvoyer ce postulat en commission.

M. Michele Mossi, soulignant que ledit règlement comporte quelque 144 articles, voit mal comment une commission pourrait prendre position sur l'un ou l'autre de ceux-ci et transmettre des recommandations à la Municipalité. Le postulant abordant de manière non exhaustive plusieurs articles, il estime que discuter en commission de l'ensemble d'un règlement actuellement en révision et devant s'adapter à des lois cantonales fort contraignantes ne servirait à rien.

Par contre, le postulant est en droit de renvoyer son postulat directement à la Municipalité. En cas du soutien du Conseil, cette démarche légitimerait qui plus est le travail de cette dernière sur l'objet ici concerné, voire même, serait susceptible de l'accélérer. Pour sa part, il soutiendrait sans autres un renvoi direct à la Municipalité en encouragement, cas échéant, l'Assemblée à en faire de même.

M. Didier Lannaz, estimant que ce renvoi générerait un surcroît de travail au sein de la Municipalité, invite les Conseillers à ne pas entrer en matière.

M. Nicolas Morel, tout en comprenant l'argument de M. Didier Lannaz, précise que le but n'est évidemment pas de donner du travail supplémentaire, mais de générer une discussion entre les deux instances et déclare persister dans sa proposition de réunir une commission ad hoc.

M. José Birbaum, rappelle que le postulat est une invitation à la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de formuler une proposition. Nous venons d'entendre que notre Municipalité n'a nul besoin de l'étudier, puisqu'elle travaille actuellement sur cette question. Par conséquent, comment pourrait-elle se prononcer sur l'opportunité de prendre une mesure ou de formuler une proposition ? Que pourrait-elle nous répondre de plus ?

M. Nicolas Morel maintient que pour lui, le but reste de discuter non seulement de l'opportunité d'effectuer globalement un travail qui, il en convient, est en cours, mais consiste en un certain nombre de propositions concrètes formulées dans son postulat sur la modification d'une dizaine d'articles. Subsiste bien sûr la possibilité d'en discuter lors des débats qui auront lieu en temps voulu lors de la présentation d'un projet de règlement révisé dans sa totalité au sein du Conseil. C'est une solution, mais le fait d'effectuer cette action en amont permettrait de « débroussailler » le terrain.

M. Didier Lannaz, pour conclure, informe le Conseil que la commission qui s'est attelée à la révision du RPGA réunit quatre personnes, soit lui-même et trois professionnels. Cette révision, effectuée sous tutelle du Canton, sera de toute façon soumise à la Commission d'urbanisme de même qu'à une commission ad hoc.

M. Aitor Ibarrola a bien entendu la position de M. Morel, sa volonté de s'intéresser à cette tâche – précisant qu'il ne s'agit pas de cogestion, laissons faire son travail à la Municipalité –

mais partage l'avis de M. José Birbaum quant à la non utilité d'une commission. Il aurait pu soutenir la proposition de M. Michele Mossi si le postulant avait modifié sa demande par un renvoi en Municipalité. Pour sa part, il ne votera en l'occurrence pas pour le renvoi à une commission ad hoc pour les raisons ci-avant développées. Par contre, s'adressant à M. Didier Lannaz, Municipal, il émet le vœu suivant : avant de soumettre le règlement finalisé au Conseil, la mise en consultation par une délégation un peu plus large que celle de la Commission de l'urbanisme, délégation formée par des membres du Conseil qui y seraient intéressés, ce qui pourrait favoriser un éventuel ajustage avant présentation au Conseil.

M. Didier Lannaz répond que ce RPGA sera abordé dans un premier temps par la Commission d'urbanisme, qui a les aptitudes pour effectuer cette tâche, puis lors du préavis, par une commission ad hoc.

M. le Président invite les Conseillers à se prononcer sur le **renvoi de ce postulat en commission ad hoc** pour étude et rapport sur sa prise en considération. C'est à une très large majorité et deux voix pour que le **Conseil y renonce**.

M. le Président prie ensuite celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat tel que présenté et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

C'est par 34 non, 15 oui et 9 abstentions que le **postulat de M. Nicolas Morel est classé**.

POINT 10 Divers

M. Frédéric Hubleur annonce la 8^{ème} *journée nationale* du jeu organisée par l'Association suisse des ludothèques qui se tiendra le samedi 24 mai prochain à Chavannes-près-Renens (terrains de sport de la Plaine ou dans le collège en cas de mauvais temps), entrée libre dès 11h00. La ludothèque d'Ecublens y participera également avec d'autres partenaires.

M. Christophe Cartier, s'adressant plus particulièrement à la Municipalité, en tant qu'utilisateur régulier de la zone sportive du Croset et de ses alentours, déclare avoir constaté la progression de diverses incivilités : bouteilles cassées, déchets et autres graffiti s'étendent sur tout le secteur ; le périmètre scolaire, sa cour d'école et les installations sportives sont mises à rude épreuve. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures un peu plus drastiques – malheureusement – qu'elle ne le fait actuellement ?

M. Michel Farine, Municipal indique que depuis plus de trois semaines, PoIOuest a effectué des rondes, de même une société de surveillance privée a été engagée pour s'occuper du Collège du Pontet en particulier. Pendant les vacances de Pâques – période qui a connu une recrudescence – une vingtaine de rondes à des heures différentes de la journée ont été réalisées, un peu moins en nuitées, et ont abouti à plusieurs interpellations, tant pour des dégâts causés que pour la consommation de stupéfiants.

M. Michele Mossi revenant sur le thème très actuel – il en a d'ailleurs été question ce soir – concernant les questions relatives à l'urbanisme, relevant ici les développements conséquents qui se dessinent actuellement, tels que le *quartier des Cèdres* à Chavannes-près-Renens, les *Côtes de la Bourdonnette* ou encore *En Dorigny*, estime que nous ne sommes pas tous informés sur les développements prévus à court et moyen terme sur notre Commune, voire sur notre district. Aussi, puisque c'est une question récurrente et intéressant tous nos concitoyens, il émet le vœu que notre Municipalité organise une présentation sous la forme qu'elle estimera être la plus opportune, dans un délai relativement rapproché, en y associant éventuellement les communes limitrophes.

M. Didier Lannaz, Municipal, précise que c'est le SDOL (schéma directeur de l'Ouest lausannois) qui est concerné, signalant ici que les marchés du SDOL présentant les transfor-

mations et l'aménagement du territoire sur le territoire de l'Ouest lausannois ont été arrêtés en raison de leur faible fréquentation. De plus, il s'étonne que deux conseillers seulement aient participé aux ateliers tenus récemment sur le secteur Renges-Venoge (6 février et 10 avril 2014). Il regrette de ne pas y avoir rencontré M. Mossi. Organiser, oui. Mais il déplore que malheureusement peu de personnes se déplacent.

M. Aitor Ibarrola partage l'avis de M. Michele Mossi (déclarant avec humour qu'une fois n'est pas coutume). Bien que les marchés du SDOL n'aient pas rencontré un grand succès, il mentionne que durant la même période, une série de conférences présentant une vision d'avenir sur toutes les communes concernées ont eu lieu au Polydôme de l'EPFL qui, elles, ont eu beaucoup de succès, faisant le plus souvent salles combles. Partant, il estime que la demande de M. Michele Mossi est parfaitement légitime, d'autant plus qu'il y a déjà un certain temps que la population n'a pas reçu d'informations à ce sujet. Une présentation pourrait être par ailleurs réalisée en collaboration avec le SDOL.

Il poursuit sur un autre sujet : la semaine prochaine aura lieu le festival BALELEC ; il désire intervenir non pas en faveur de cette manifestation, mais pour saluer les efforts consentis par l'EPFL visant à réduire au mieux les nuisances. Il remarque cependant que ces dernières années, cette Ecole et le service de sécurité mandaté concentrent leurs démarches sur l'empêchement à l'accès au site, entre autres en incitant les participants à y venir en transports publics – ce qui est une bonne chose – reste que les personnes domiciliées à proximité constatent qu'il y a beaucoup plus de parking sauvage que par le passé, les véhicules ne pouvant plus accéder aisément au site. Pour cette raison, il souhaiterait que la Municipalité, et plus particulièrement, M. Michel Farine, Municipal, prennent des mesures préventives, si ce n'est pour cette année, du moins se penchent sur ce problème pour l'année prochaine, au vu de l'évolution de la situation suite à la tenue de ce prochain festival.

M. Pierre Kaelin, Syndic, désire revenir sur l'intervention de M. Mossi. Tel qu'indiqué, les marchés du SDOL se tiennent annuellement. Si l'information dont il est ici question n'a pas été transmise une année, cela ne signifie nullement qu'elle ne se poursuivra pas les années suivantes. Les marchés du SDOL couvrent-ils toute la région. Tout récemment, s'est déroulé le vernissage du concours de la Gare de Renens. Cette information a été transmise au Conseil. Il relève au passage que le thème de la *communication* était ce soir à l'ordre du jour ; il est d'avis qu'elle se fait – déclarant ne formuler aucun reproche envers quiconque – et encourage l'Assemblée à participer lorsque des invitations sont lancées par la Municipalité. Ou alors faudrait-il envisager une séance uniquement pour le Conseil communal, ce qui ne lui semble pas être le but, puisque l'on parle ici de région et non d'une limitation à notre territoire communal, notre périmètre ne s'arrêtant pas à la Venoge, à la Sorge, ou à la route Cantonale. Il faut aujourd'hui penser plus étendu ; preuve en est, M. Lannaz s'étant en cours de séance référé à un plan intercommunal. Enfin, M. le Syndic souhaite exprimer « *très franchement* » que le Conseil devrait marquer un peu plus d'intérêt – précisant clairement ne viser ici personne – ce qui serait également très motivant pour la Municipalité. Il espère que lors de prochains événements, les membres du Conseil seront plus nombreux à y participer, tout en se réjouissant d'ores et déjà de les y rencontrer.

M. Frédéric Hubleur remercie M. Mossi pour son intervention allant dans le sens des vœux relevés dans le rapport de la commission ad hoc sur son postulat discuté ce soir (il cite le second paragraphe de la page 3). Dite intervention ne fait que renforcer cette demande et démontre les attentes de plusieurs personnes. Il trouve un peu excessif de repousser la question uniquement au SDOL. Les habitants de notre Commune s'attendent à être informés par les autorités les plus proches, à savoir les autorités communales aussi.

M. Didier Lannaz, Municipal, répond qu'il parlerait volontiers de ce qui se fait sur la commune d'Ecublens, mais pense que le vœu de M. Mossi se référerait plutôt au niveau régional. Il se voit difficilement communiquer des informations concernant, par exemple, la commune de Chavannes-près-Renens. Quant aux plans de quartier, il peut très facilement transmettre tout

renseignement utile sur l'état d'avancement des plans actuellement en cours par le biais des Communications municipales.

M. Boubker Chebba, référence faite à l'intervention de M. Cartier (zone du Croset) mentionne un terrain de sport sur lequel se retrouvent des jeunes venant des communes avoisinantes, non seulement pour des parties de football : consommation de stupéfiants, abandon de bouteilles, d'où constat de nombreuses incivilités et dégradation sur le terrain concerné. (Après échanges entre M. Farine, Municipal, et M. Chebba, il subsiste des difficultés à identifier le terrain dont il est ici question, apparemment l'un des deux terrains synthétiques du Croset.)

M. Michel Farine rappelle que la Municipalité a mandaté PoOuest pour effectuer des rondes sur l'ensemble de toutes les zones communales dans lesquelles des incivilités ont été constatées.

M. Boubker Chebba précise que sa préoccupation se porte sur le fait que les jeunes d'Ecublens n'osent plus fréquenter cet emplacement et les beaux jours arrivant, ce phénomène risque de s'amplifier.

M. Benjamin Bader demande s'il ne serait pas envisageable de faire appel à Radio Ouest pour certaines des activités culturelles se déroulant dans notre Commune, radio qui pourrait également annoncer gratuitement les diverses manifestations organisées à Ecublens.

Mme Anne-Claude Studer précise qu'il est fait régulièrement appel à Radio Ouest, qui fait partie de l'USL, radio animée par M. Didier Boucard. Dans la mesure de ses disponibilités, il y répond en règle générale par l'affirmative. Sa participation est d'ores et déjà prévue pour la Fête interculturelle qui aura lieu le 14 juin ; il sera également présent le 28 septembre 2014 pour *Cap sur l'Ouest* (fête du district de l'Ouest lausannois).

M. Pascal Favre, formule une remarque quant aux *Divers* : la problématique est que l'on sait à quel moment l'on débute, mais pas à quel moment tous auront été traités. Il a été très attentif aux échanges de ce soir, soulignant que l'on a en cours de soirée passé d'un postulat à une motion, puis au rejet de cette motion, notamment en raison du fait que certains travaux étaient d'ores et déjà engagés par la Municipalité ; comme déjà dit préalablement, il s'agirait dès lors de se renseigner sur ce qui est fait ou en préparation à ce niveau. Par ailleurs, il relève que les membres présents ont tous œuvré à installer les Municipaux en place ; l'on pourrait par conséquent leur faire confiance quant aux tâches effectuées, en les laissant travailler, bien évidemment tout en restant attentifs, raison d'être du Conseil. Les *Divers* en seront d'autant plus raccourcis. En effet, les interventions faites à ce point de l'ordre du jour correspondent à chaque fois à un sujet qui est déjà traité par l'exécutif ou sur le point de l'être. Aussi, il serait bienvenu pour les prochaines séances qu'avant d'intervenir dans les *Divers*, le Conseiller désirant prendre la parole sur un quelconque sujet se renseigne préalablement, d'autant plus que chaque groupe ici présent – exception faite de l'UDC – a un représentant à la Municipalité auprès duquel il peut s'adresser. Il prie les membres de discuter en premier lieu avec leur/s municipal/aux respectif/s et au sein de leur groupe afin que, finalement, le Conseil puisse aller de l'avant.

M. le Président poursuit la discussion dans les divers ; elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 12 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

La parole n'étant demandée sur aucun point, la discussion est close.

Avant de clore la séance, M. le Président transmet les informations suivantes :

Une initiation gratuite au *Nordic Walking* se déroulera le samedi 17 mai à Ecublens (place François Silvant). Horaire: 10h00 à 11h00 – 11h 30 à 12h30 – 13h30 à 14h30 et 14h30 à 15h30. Inscription auprès de notre Conseiller communal, M. Gérald Lagrive.

Il rappelle également le concours hippique qui aura lieu les 3 et 4 mai prochains à La Garance, entrée libre.

Enfin, la sortie du Conseil fixée au samedi 10 mai 2014 ; si nécessaire, il reste joignable d'ici à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation. Il est 21h55.

Ecublens, le 3 mai 2014

Le Président

La Secrétaire

Cédric Weissert

Chantal Junod Napoletano

Annexe :

Lettre de démission de M. Mehdi Lager (Secrétaire suppléant)